

LE 5 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 novembre 2018, à 19h, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry Jonathan Goupil
Liette St-Pierre
Martine Rouillard Régis Prévost

Absence : Steve Lapointe

La séance est présidée par la mairesse, Madame Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-11-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018
3. Suivi au procès-verbal
 - Club Quad
 - Rencontre Ent. Forestières et les gens de l'H.L.M.
 - Puits
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
 - NOTE Remise du rapport budgétaire
 - NOTE Rapport des conseillers responsables de différents dossiers
 - 6.1 Don Club Quad Daaquam
 - 6.2 Arrérages de taxes
 - 6.3 Nomination d'un maire suppléant et représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC des Etchemins
 - 6.4 Renouvellement de la Politique domiciliaire
 - 6.5 Renouvellement de la Politique des Entreprises
 - 6.6 Social des fêtes
 - 6.7 Demande de dérogation mineure DM-2018-04
 - 6.8 Demande de dérogation mineure DM-2018-05
 - 6.9 Grand Forum – PDZA (plan de développement de la zone agricole)
 - 6.10 Résidences permanentes Rang St-Anselme
 - 6.11 Vision Femmes
 - 6.12 Distribution tache Régis Prévost
 - 6.13 Dépôt du rapport de la présidente d'élection
 - 6.14 Contribution 2019 pour transport adapté
 - 6.15 Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »
 - 6.16 Société du Patrimoine de Saint-Magloire
 - 6.17 Demande d'appui Projet Dek hockey
 - 6.18 Adhésion tourisme Chaudière-Appalaches
 - 6.19 Demande du Club FADOQ
 - 6.20 AVIS DE MOTION – Traitement des élus
 - 6.21 AVIS DE MOTION – Règl. de taxation

- 6.22 Feuillet paroissial
 6.23 Résolution d'appui Parc Massif du Sud
7. **VOIRIE :**
 7.1 Déneigement sporadique St-Hilaire Nord
 7.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
 7.3 TECQ
 7.4 Annulation résolution # 16-11-17 (transport des matières en vrac)
 7.5 Ponceau Rang St-Anselme
 7.6 Cours Santé & sécurité en abattage manuel CNESST
 7.7 Vente de Niveleuse & l'unité d'urgence
8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :**
 9.1 Subvention sécurité civile
10. **COMITÉ ET LOISIRS**
 10.1 Lettre de remerciement concert de Noël
 10.2 Dévoilement 13^e Édition des Fleurons
 10.3 Refaire cheminée au Chalet des Loisirs
 10.4 Rendez-vous d'automne Réseau Biblio
 10.5 Noël d'antan
 10.6 Nettoyer les sentiers
11. **CORRESPONDANCE :**
12. **VARIA:**
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Régis Prévost,
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

02-11-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Il est proposé par Liette St-Pierre,
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 soit adopté
 tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

- **Club Quad** Une rencontre a eu lieu avec le Club Quad Daaquam ainsi que le Quad Bellechasse.
- **Rencontre avec Les Entreprises Forestières inc. et les gens de l'H.L.M.** – Une rencontre a eu lieu le 19 octobre dernier concernant le déneigement, le conseil a également rencontré le groupe de femme de l'H.L.M. pour leur parler du déneigement de la rue Comeau.
- **Puits** – Les endroits exacts où auront lieu les levés sismiques ont été choisis. La plupart des propriétaires ont signé notre demande de circuler sur leur terrain pour qu'on puisse aller faire le levé sismique.

03-11-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 170 107.50\$ pour novembre 2018, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

ADMINISTRATION

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal ainsi que l'état comparatif de l'exercice financier courant des revenus dépenses.

NOTE

Rapport des conseillers de différentes rencontres

Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a eu durant le mois dernier.

Martine Rouillard nous fait un résumé de la 2^e rencontre du 150^e.

Liette St-Pierre nous fait un résumé de l'activité d'Halloween qui a été tenu le 27 octobre dernier.

04-11-18

DON CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE DAAQUAM

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un montant de 318\$ à la Corporation de Développement de la Rivière Daaquam.

NOTE

ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES

Un tableau comprenant les arrérages de taxes a été remis à chaque membre du Conseil municipal au montant de **25 997.03\$**. Des lettres seront envoyées aux personnes ayant encore des taxes de 2017-2018 en souffrance de payer avant le 10 janvier 2019 ou de venir prendre entente avec la Municipalité.

05-11-18

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET
REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES
MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseiller Steve Lapointe soit et il est par les présentes nommé, Maire suppléant, lequel en l'absence de la Mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés jusqu'à la fin de 2019.

QUE le conseil des Maires de la MRC des Etchemins soit avisé que Monsieur Steve Lapointe est nommé représentant substitut pour remplacer la Mairesse en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE

06-11-18

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la politique domiciliaire est arrivée à échéance le 1^{er} juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER la politique domiciliaire en précisant une période de trois ans calendrier (exemple : mai à mai, si acheter en mai). Que le remboursement de taxes est en novembre de chaque année seulement. Qu'elle entre en vigueur rétroactivement en date du 1^{er} juin 2018.

ADOPTÉE

07-11-18

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la politique des entreprises est arrivée à échéance le 1^{er} juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER la politique des entreprises en précisant que le remboursement de taxes est en novembre de chaque année seulement, une période de trois ans calendrier (exemple : mai à mai, si acheter en mai). Qu'elle entre en vigueur rétroactivement en date du 1^{er} juin 2018

ADOPTÉE

08-11-17

SOCIAL DES FÊTES

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la tenue d'un social des fêtes entre les membres du Conseil, les employés et les bénévoles du CCU, du comité des loisirs et ceux de la bibliothèque ainsi que le conjoint respectif de chacun, qui aura lieu à la Villa des Érables, le 8 décembre 2018.

ADOPTÉE

09-11-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2018-04

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Chabot, propriétaire du lot 5 830 554 désire subdiviser le lot en deux afin de pouvoir séparer le chalet existant au reste de la terre;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain aurait une façade de 21,47 mètres au lieu de 45 mètres et aurait une superficie supérieure à 20 000m²;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 23 octobre 2018, a décidé de donner son appui à M. Daniel Chabot afin qu'il puisse subdiviser le lot en deux afin de pouvoir séparer le chalet existant au reste de la terre;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit la permission de subdiviser le lot # 5 830 554 en deux afin de pouvoir séparer le chalet existant au reste de la terre;

D'AUTORISER l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 830 554 pour la subdivision de son terrain.

ADOPTÉE

10-11-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2018-05

CONSIDÉRANT QUE La Ferme Laitière & Avicole Larochelle & Fils inc. désire rendre conforme un agrandissement de 177.5m² alors que le règlement de zonage permet 81.25m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de plancher occupée par l'ensemble des usages dérogatoires à l'intérieur d'une construction peut être accrue une seule fois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 23 octobre 2018, a décidé de donner son appui à La Ferme Laitière & Avicole Larochelle & fils inc. afin qu'il puisse rendre conforme un agrandissement de 177.5 m² alors que le règlement de zonage permet 81.25m²;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER les recommandations faites par le CCU, soit la permission d'agrandissement de 177.5m²;

D'AUTORISER l'émission d'un permis à la Ferme Laitière & Avicole Larochelle & fils inc.

ADOPTÉE

11-11-18

GRAND FORUM – PDZA (PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE)

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER M. Régis Prévost, conseiller à participer au grand forum au PDZA le 7 novembre au Manoir Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

12-11-18

RÉSIDENCES PERMANENTES RANG ST-ANSELME

CONSIDÉRANT QUE deux propriétaires de résidences secondaires dans le Rang St-Anselme demandent à être des résidences permanentes. Soit le 84 & le 90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE FAIRE les démarches nécessaires auprès de la MRC des Etchemins pour changer notre règlement pour que ces deux résidences secondaires deviennent résidences permanentes;

ADOPTÉE

13-11-18

VISION FEMME

Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER la cotisation annuelle 2018-2019 au coût de 20\$.

ADOPTÉE

NOTE

DISTRIBUTION DES TÂCHES AU CONSEILLER # 6

☒ **Régis Prévost** est responsable des activités récréatives multiâges, la fête Nationale, Comité du 150^e et la Relance de Saint-Magloire;

NOTE

Dépôt du rapport de la présidente d'élection

La Directrice générale fait la lecture du rapport de la présidente d'élection. Ce rapport sera inséré dans le livre des procès-verbaux.

14-11-18

CONTRIBUTION 2019 POUR TRANSPORT AUTONOMIE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte de payer la contribution fixée de 1 343.55\$ pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte la tarification payée par l'utilisateur;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire reconnaît la Ville de Saint-Georges comme ville mandataire du transport adapté.

ADOPTÉE

NOTE

DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Chacun des membres du Conseil municipal remet à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

15-11-18

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine de Saint-Magloire a fait parvenir une demande financière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend toutes les activités organisées en 2019 par la Société du Patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu unanimement des conseillers présents,

DE DONNER un montant de 1 500\$ à la Société du Patrimoine pour l'organisation diverses activités pour l'année 2019.

ADOPTÉE

16-11-18

DEMANDE D'APPUI PROJET DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Justine demande l'appui de la Municipalité dans le cadre du projet de réalisation d'une patinoire extérieure de Dek hockey sur le site du Centre sportif Claude-Bédard;

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER le Comité des Loisirs et de la Culture de la Municipalité de Ste-Justine dans leurs démarches concernant la construction d'une patinoire extérieure de Dek hockey sur le site du Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

17-11-18

ADHÉSION TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES 2019

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER l'adhésion 2019 à *Tourisme Chaudière-Appalaches* pour un montant avec taxes de 327.68\$.

ADOPTÉE

18-11-18

DEMANDE DU CLUB FADOQ

Suite à une demande du Club FADOQ;

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRÊTER gratuitement la salle municipale au Club FADOQ pour une journée de formation pour les administrateurs de tous les clubs FADOQ du secteur Chaudière-Appalaches le 23 novembre prochain. Cette formation est rendue possible grâce à notre WiFi à la salle municipale.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION Un avis de motion est donné par la conseillère, Madame Anne-Marie Beaudry, relativement à l'adoption ultérieure d'un règlement concernant le traitement des élus municipaux.

La directrice générale présente le projet de règlement # 328-18 concernant le traitement des élus municipaux. Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents.

Anne-Marie Beaudry

AVIS DE MOTION Le conseiller Régis Prévost donne avis de motion pour le « Règlement 329-18 décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019 ainsi que les conditions de leur perception ».

Régis Prévost

19-11-18

FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUVELER la publication dans le feuillet paroissial au coût de 90\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

20-11-18

APPUI PARC MASSIF DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Massif du Sud est mandaté par les MRC de Bellechasse et des Etchemins pour exploiter le volet plein air du parc régional, dans un contexte de gestion intégrée des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des Portes-de-l'Enfer, à St-Philémon, est un pôle récréatif important permettant de mettre en valeur un écosystème unique, et le seul canyon accessible au public sur le territoire du parc régional;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des Portes-de-l'Enfer est très fréquenté par les résidents des quatre municipalités et qu'il contribue au sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE les structures actuelles ont dépassé leur durée de vie utile et qu'elles doivent être refaites intégralement pour assurer la réouverture sécuritaire du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie le Parc régional du Massif du Sud dans sa demande de subvention dans le

programme PSSPA du MÉLS pour refaire intégralement les structures de bois (escaliers, gardes corps, passerelles & assises).

ADOPTÉE

21-11-18 **VOIRIE**
DÉNEIGEMENT SPORADIQUE ST-HILAIRE NORD

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE FAIRE un test pour le déneigement dans le rang St-Hilaire Nord mois par mois de façon sporadique.

La municipalité installera des clôtures à neige sur une distance d'environ 50 pieds. La municipalité écrira à chaque propriétaire de ce rang que celle-ci fait un test pour cette année. Que si le test n'est pas concluant, la municipalité ne déneigera plus ce rang.

ADOPTÉE

22-11-18 **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés sur la rue Principale, la côte du rang St-Cyrille pour un montant subventionné de 14 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Principale et la côte du rang St-Cyrille dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

23-11-18 **AUTORISATION DE PROGRAMMATION À LA TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux.

ADOPTÉE

24-11-18

ANNULATION RÉOLUTION # 16-11-07 (TRANSPORT DES MATIÈRES EN VRAC)

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ANNULER la résolution # 16-11-07 concernant la clause de partage pour le transport des matières en vrac présentée par les Transporteurs en vrac Région 03 afin de favoriser nos transporteurs locaux.

ADOPTÉE

25-11-18

PONCEAU RANG ST-ANSELME

CONSIDÉRANT l'estimation pour les travaux de réfection du ponceau du rang Saint-Anselme a été déposée aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte l'estimation de la réfection du ponceau du rang Saint-Anselme tel que déposé au conseil.

QUE les travaux soient réalisés par un entrepreneur étant donné la complexité et la technique pour la pose d'un ponceau arqué.

QUE la préparation d'un devis administratif et technique ainsi que le suivi de l'appel d'offres pour soumission soit effectué par WSP.

QUE WSP prépare une demande d'aide financière volet AIRRL pour la réfection de ce ponceau.

ADOPTÉE

26-11-18

**COURS SANTÉ & SÉCURITÉ EN ABATTAGE MANUEL
CNESST**

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PERMETTRE à Yves Lapointe & Pascal Chartrand de suivre la formation de 16h les 24 & 25 novembre prochain à St-Georges sur l'abattage manuel CNESST au coût de 758,84\$.

D'ACHETER les équipements nécessaires pour ce cours.

ADOPTÉE

27-11-18

VENTE DE NIVELEUSE & UNITÉ D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse a coûté plus ou moins 21 000\$ en réparation cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'urgence n'est plus utile pour le service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE VENDRE la niveleuse ainsi que l'unité d'urgence.

ADOPTÉE

28-11-18

**SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE
SUBVENTION SÉCURITÉ CIVILE**

Suite à l'obtention de deux subventions en sécurité civile au montant de 16 500\$;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE METTRE le montant des deux subventions soit 16 500\$ dans un fond réservé pour la sécurité civile. Que ce montant ne serve que pour la sécurité civile.

ADOPTÉE

**COMITÉ & LOISIRS
LETRE DE REMERCIEMENT CONCERT DE NOËL**

Madame Euréka Simard tient à remercier le conseil municipal pour leur contribution et pour l'intérêt que celle-ci porte à sa programmation culturelle pour l'année 2018.

29-11-18

DÉVOILEMENT 13^E ÉDITION DES FLEURONS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE M. Daniel Maurice & Mme Anne-Marie Beaudry pour représenter la municipalité de St-Magloire lors du dévoilement de la 13^e Édition des Fleurons à Drummondville au coût de 183,96\$/chacun.

DE PAYER les frais d'hébergement, de déplacement et de repas pour ce dévoilement.

ADOPTÉE

30-11-18

REFAIRE CHEMINÉE AU CHALET DES LOISIRS

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision de refaire la cheminée au Loisir au coût de 2 180,49\$ par Cheminées Bellechasse enr.

ADOPTÉE

31-11-18

RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER mesdames Marielle Lemieux & Geneviève Lapointe a assisté au rendez-vous d'automne du Réseau Biblio le 10 novembre prochain à l'hôtel Plaza Québec. Le coût d'inscription est de 25\$/personne incluant les frais de repas et les taxes.

ADOPTÉE

32-11-18

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de la Société du Patrimoine pour fermer la rue le 16 décembre prochain pour le Noël d'Antan

D'ACCEPTER également de prêter les deux foyers appartenant à la Municipalité pour leur activité.

ADOPTÉE

33-11-18

NETTOYER LES SENTIERS

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PERMETTRE à Yves Lapointe de couper le bois dans les sentiers à plus de 40 pieds de ceux-ci, ainsi que près des fils électriques, les arbres dangereux. Ces travaux se feront sur ses heures personnelles avec son propre équipement.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES & INFORMATIONS

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

34-10-18

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale